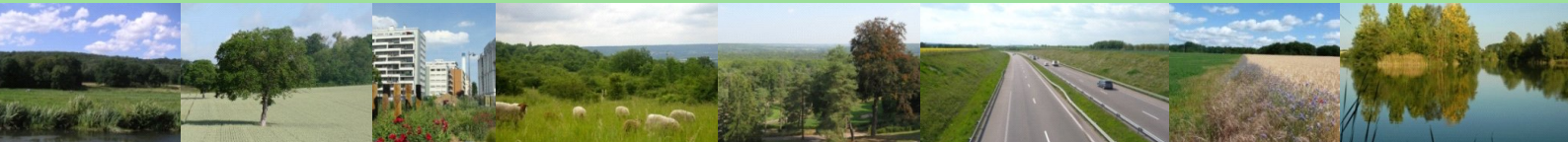


# Schéma régional de cohérence écologique

## Ile-de-France



### ATELIER THEMATIQUE

#### OUTILS ET MESURES POUR PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LES INFRASTRUCTURES LINEAIRES

---

#### Réunion n°1

Vendredi 13 janvier 2012, de 14h à 17h

Salle Léonard de Vinci, 10, rue Crillon – 75004 Paris

---

#### Compte rendu

# Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

**Les ateliers thématiques visent à construire les mesures de mise en œuvre du SRCE. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.**

**Sept sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : les outils et mesures aux échelles communale et intercommunale, les infrastructures linéaires, les milieux aquatiques et les corridors humides, les milieux forestiers, agricoles, et les zones urbaines.**

**Il est prévu deux réunions pour chacun des ateliers thématiques.**

La 1<sup>ère</sup> réunion de l'**atelier thématique intitulé : « Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique dans les infrastructures linéaires »** a débuté par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et des liens entre SRCE et infrastructures linéaires (aspects réglementaires, contexte francilien).

Les débats ont ensuite permis de recueillir les attentes des participants dans le cadre d'échanges structurés autour des familles de mesures envisageables en Ile-de-France pour préserver les continuités écologiques en rapport avec les infrastructures linéaires :

- les mesures générales relatives à l'information et à l'engagement des gestionnaires ;
- les mesures préventives spécifiques aux nouveaux projets d'infrastructures linéaires ;
- les mesures correctives sur les infrastructures existantes ;
- les mesures de gestion et/ou de valorisation des dépendances vertes associées.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet du SRCE d'Ile-de-France :

<http://extranet.srce-idf.fr/>

Identifiant : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Conçu pour être synthétique, il est organisé en thématiques. En complément, les co-élaborateurs du SRCE assurent en interne un suivi détaillé, nominatif et chronologique des contributions recueillies dans le cadre de la démarche participative.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

# Restitution des échanges

## Echanges relatifs à la méthode d'élaboration du SRCE francilien

Lors de la présentation du cadre dans lequel interviennent les ateliers thématiques, quelques demandes de précisions sont exprimées par les participants. Les représentants de l'État et de la Région y apportent des premiers éléments de réponse. Des compléments sont disponibles sur le site du Centre de ressources national sur la trame verte et bleue ([www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)).

### Cartographie et hiérarchisation des enjeux

Les participants attendent notamment du SRCE une identification des enjeux et des problèmes à traiter en priorité. La maîtrise d'ouvrage indique que les études sont en cours. La description et la représentation cartographique des continuités écologiques dans le SRCE ne sont, à ce stade, que partiellement définies, notamment parce que le Comité national Trames Verte et Bleue travaille encore sur la méthodologie. **La hiérarchisation des enjeux et la définition des priorités sont envisagées.**

### Prise en compte de la nature ordinaire et existante

Les participants dans leur ensemble – représentants d'associations d'usagers et des collectivités notamment – précisent que l'élaboration de la trame verte et bleue francilienne ne doit pas sous-estimer la biodiversité ordinaire et l'intérêt des milieux existants. **La biodiversité ne se pense pas qu'en termes de restauration d'espaces exceptionnels ou d'espèces remarquables.**

L'implantation d'espèces n'est pas un objectif du SRCE à ce stade, d'autant plus que ces espèces peuvent en menacer d'autres peut-être moins remarquables mais déjà en place.

Les participants alertent également sur le risque de ne se concentrer qu'aux passages pour la grande faune. La faune « moins visible » ne doit pas être négligée au cours de l'élaboration de la trame verte et bleue. La méthode retenue, en particulier le recours à des guildes d'espèces indicatrices, doit permettre une analyse globale et dans la mesure possible homogène, à l'échelle de l'Île-de-France.

### Niveau d'opposabilité du schéma régional de cohérence écologique

Quelle est la place du SRCE par rapport aux démarches et documents existants, notamment pour les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités ?

La maîtrise d'ouvrage du SRCE rappelle que :

- **pour les collectivités, le niveau d'opposabilité est celui de la « prise en compte »**. Ce niveau offre la possibilité de déroger, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée.
- **pour les infrastructures de l'Etat, le niveau d'opposabilité est celui de la « compatibilité »**, c'est-à-dire que la norme inférieure, ici l'infrastructure, ne doit ni empêcher ni contrarier l'application de la norme supérieure, en l'occurrence le SRCE.

Les maîtres d'ouvrages d'infrastructures présents estiment que les procédures administratives, notamment pour obtenir les diverses autorisations, représentent déjà un temps très long dans la phase d'élaboration d'un projet. Dans un souci d'optimisation des démarches, ils souhaitent que le SRCE ne soit pas à l'origine de nouvelles obligations mais que les nouveautés liées à la TVB soient intégrées dans la réglementation et les processus de décision existants.

## Echanges portant sur les mesures générales relatives à l'information et à l'engagement des gestionnaires d'infrastructures

### Information et sensibilisation

Les participants à l'atelier insistent sur la nécessité de mieux diffuser les informations relatives aux continuités écologiques, de manière à la fois claire et exhaustive.

Les participants issus de structures liées à des infrastructures linéaires précisent que les questions inhérentes au double objectif de préservation/restauration des milieux et de déplacement des espèces sont relativement nouvelles. D'après eux, elles n'ont pas été systématiquement identifiées et prises en compte dans l'élaboration ou la gestion des projets existants. Les acteurs concernés n'étaient en effet pas sensibilisés à ces questions, voire en ignoraient l'importance et leurs liens avec la présence d'infrastructures linéaires sur le territoire.

**La sensibilisation passe par une meilleure information, voire par des formations spécifiques.** Il pourrait ainsi être proposé aux maîtres d'ouvrage et aux acteurs de l'aménagement du territoire, des formations adaptées sur cette thématique et réalisée, par exemple, par des naturalistes, des écologues, des juristes...

Outre une **plate-forme d'échanges sur internet**, permettant une meilleure capitalisation des connaissances et des pratiques, l'idée d'un **guide (ou d'une collection) sur l'intégration des**

**continuités écologiques aux différentes phases des projets (conception, réalisation, gestion)** est évoquée à plusieurs reprises au cours de l'atelier.

Natureparif rappelle qu'elle porte déjà de nombreuses initiatives en termes de recensement et de mise à disposition de l'existant, notamment à travers son pôle « observatoire ».

## Mise en cohérence et partage des données

**Le SRCE doit permettre de penser l'ensemble des continuités écologiques de façon globale et cohérente.** Les difficultés rencontrées par les différents acteurs franciliens dans l'identification des continuités écologiques sont évoquées pour définir le rôle clé que pourrait jouer le SRCE dans ce domaine. De manière générale, l'information sur les continuités écologiques est souvent partielle et locale. La possibilité de **centraliser l'information de façon exhaustive et de la rendre publique est perçue comme une aide précieuse**, un gain de temps et de moyens pour de nombreux participants.

De nombreuses études (diagnostics, etc.) existent déjà et ne doivent pas être négligées. Souvent produites au cas par cas en fonction des projets d'équipement ou de programmes d'études, rarement complémentaires, généralement sans cohérence entre elles dans le temps ou dans l'espace, elles pourraient néanmoins être mieux valorisées.

**De leur côté, les associations (naturalistes, chasseurs, protection de la nature, ...) disposent de connaissances et d'informations de terrain qui peuvent être mises à profit.** Par exemple, les chasseurs connaissent bien souvent les passages utilisés par la faune et les lieux de collision.

Par ailleurs, certains participants constatent que les méthodologies, les approches et le vocabulaire employés pour évoquer les continuités écologiques varient beaucoup. Là encore le futur schéma pourra favoriser une cohérence des termes et des méthodologies utilisés. De nouveaux guides méthodologiques ou des mises à jour spécifiques des guides existants, pourraient conçus à l'occasion du SRCE.

La réalisation de retours d'expérience ciblés pourraient également alimenter le contenu des guides méthodologiques.

Enfin, les participants s'entendent pour reconnaître les compétences spécifiques dans ce domaine et à la nécessité d'intégrer des écologues aux équipes de conception, de réalisation et de gestion des équipements. A cette occasion, les participants relèvent, outre la difficulté de recruter des spécialistes, celle d'identifier les experts, de connaître leur compétence et leur expérience. Ici aussi, le SRCE pourrait être l'occasion de réaliser un guide des prestataires<sup>1</sup>.

## Coordination des acteurs

La nécessité d'améliorer le dialogue et les échanges entre acteurs gestionnaires du territoire fait consensus. L'exemple d'un passage pour la faune réalisé sur une infrastructure et débouchant sur un espace clos est venu illustré ce besoin.

<sup>1</sup> Note DRIEE/Victoires Editions éditait un Annuaire des prestations de services en environnement. : 1150 sociétés d'études, de conseil et d'ingénierie, antennes régionales et cabinets d'avocats. 5ème édition 2004/2005,

La gestion et le renouvellement des arbres d'alignement en bord de route, évoqués par les Conseils généraux du Val-de-Marne et de l'Essonne soulèvent des questions aussi différentes que le besoin de fonciers pour reculer les plantations d'alignement (respect des règles de sécurité routière) ou l'interdiction de plantation arborée à proximité des habitations (respect du plan de prévention des risques naturels sur le retrait-gonflement des argiles<sup>2</sup>). Elles concernent des acteurs de l'aménagement du territoire très différents (différents services techniques de l'Etat, des Départements ou des communes, des particuliers, des agriculteurs...) et illustrent également ce besoin de partage d'expériences et de dialogue approfondi et régulier, entre les différents groupes d'acteurs.

Une meilleure coordination entre les différents gestionnaires d'infrastructures doit permettre notamment la diffusion de bonnes pratiques, et d'éviter que des études similaires ne soient réalisées plusieurs fois.

Si certains gestionnaires d'équipements ont déjà pris contact pour travailler ensemble sur ces questions, à l'instar du Club infrastructures linéaires et biodiversité<sup>3</sup> récemment créé, **il existe encore des groupes d'acteurs qui restent à coordonner.**

**Un représentant de Natureparif rappelle que l'agence régionale porte, sur ce sujet aussi, diverses actions** pour favoriser un meilleur engagement et plus de dialogue sur la biodiversité entre les différents acteurs franciliens.

## Echanges relatifs aux mesures préventives spécifiques aux nouveaux projets d'infrastructures linéaires

**D'après les participants, de nombreux nouveaux projets prennent en compte les questions de continuités écologiques dès leur conception**, en lien parfois avec de nouvelles modalités de management environnemental.

**Quelques exemples de prise en compte des continuités écologiques en amont des projets sont développés au cours de la phase d'échanges.** Une représentante de Réseau Ferré de France (RFF) explique comment l'établissement intègre les continuités dans le cadre des études d'impact des projets. Ces études incluent des missions et des investigations écologiques qui favorisent une plus grande cohérence entre infrastructures et corridors écologiques.

En ce qui concerne les milieux aquatiques, il est précisé que le plus simple et le plus efficace consiste à ne pas porter atteinte au milieu en place ou à le recréer tel qu'il était avant le projet.

<sup>2</sup> Note DRIEE/Les argiles sont très sensibles à l'humidité du sol que les arbres influencent fortement. Pour limiter les problèmes sur les constructions, des mouvements de sol dus au retrait-gonflement des argiles, il peut être interdit de planter des arbres à proximité des habitations.

<sup>3</sup> Note DRIEE/Mis en place le 27 juin 2011, le CIL&B regroupe ERDF, GRTgaz, RFF, RTE, TIGF Vinci Autoroutes et VNF

Une représentante de Cofiroute précise que **l'intégration de ces enjeux dans les nouveaux projets conduit à adapter les infrastructures et, dans un but d'efficacité, à concevoir les ouvrages pour la faune (dimension, localisation) dès leur conception.**

Une représentante de Conseil général, quant à elle, explique que les nouveaux projets font l'objet de demandes toujours plus précises, plus longues et coûteuses, nécessitant le recours à des spécialistes en l'écologie.

Enfin, il est noté une différence entre les grands projets, bénéficiant de moyens importants, et les autres (départements, communes) moins bien dotés financièrement. Cette différence se retrouve tant au niveau des études que des réalisations et de la gestion.

Plusieurs outils – pour la plupart déjà susmentionnés – sont cités au cours de l'atelier pour améliorer la circulation de l'information et prendre en compte les continuités écologiques dès l'amont des projets : guide ; catalogue des impacts des différents types d'infrastructures et les mesures correctives correspondantes ; une plate-forme d'échanges sur internet...

**De nombreux guides existent déjà notamment dans le domaine routier. Bien que conçus pour tous les projets, ils sont plus particulièrement utilisés pour les ouvrages les plus importants. Pour ceux de moindre ampleur ou pour les plus petites collectivités, il serait utile de disposer d' une « boîte à outils » facile d'accès et d'usage.**

## Echanges relatifs aux mesures correctives sur les infrastructures existantes

**Des représentants des sociétés autoroutières précisent que leurs services mènent désormais des études sur les ouvrages existants** pour, si besoin, les mettre à niveau dans les secteurs identifiés comme sensibles. C'est aussi le cas sur le réseau routier non concédé, dans les secteurs de collisions avec la grande faune par exemple, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Dans tous les cas, la démarche nécessite de dépasser l'analyse du seul espace routier et de ses emprises pour prendre en compte les territoires voisins en lien avec leur propre gestionnaire, ou des associations.

Toutefois, les mesures correctives sur des infrastructures existantes interviennent souvent de façon ponctuelle, sur sollicitation extérieure, à la demande d'une association par exemple ou pour résoudre un problème local. Sur la base de la connaissance du territoire francilien et des enjeux établis par le SRCE, les différents gestionnaires d'infrastructures pourraient être interrogés sur l'impact de leurs équipements et les mesures de rattrapage à mettre en place.

De plus, une représentante de RTE (Réseau de transport d'électricité) note que **les ouvrages existants ne disposent pas toujours des moyens d'investissements nécessaires à leur remise à niveau.** Cette limite financière concerne autant les gestionnaires d'infrastructures que les collectivités et les services déconcentrés de l'Etat. Elle est d'autant plus marquée que les problématiques liées à la préservation de l'environnement sont secondaires pour les décideurs et que les difficultés budgétaires poussent à des arbitrages défavorables aux questions environnementales.

Cependant, il est rappelé qu'il existe des **mesures correctrices efficaces qui consomment peu d'espaces et demandent des moyens limités ainsi que des financements particuliers comme la Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles qui peut être un levier d'action.**

Les participants s'accordent sur le fait qu'une hiérarchisation des enjeux stratégiques dans le futur SRCE devra permettre de se concentrer sur quelques objectifs prioritaires en termes de préservation des milieux et de résorption des problèmes existants.

## **Echanges relatifs aux mesures de gestion et/ou de valorisation des dépendances vertes associées aux infrastructures et des ouvrages**

L'expérience conduite par GRTgaz dans son domaine est intéressante. L'établissement a conduit une étude, avec le MNHN, sur la biodiversité dans ses emprises qui a conduit à une modification de certaines pratiques notamment de gestion pour améliorer la biodiversité.

A contrario, l'apparition sur des emprises gérées écologiquement, d'espèces protégées qui nécessitent des autorisation spécifiques, peut devenir une contrainte pour le gestionnaire en compliquant la réalisation de travaux ou d'équipements prévus mais réalisés de façon différée.

Si de nombreux gestionnaires travaillent désormais sur les questions de continuité écologique, sur des friches, sur des cours d'eau, sur des talus de voies ferrées, etc., il demeure **un souci de cohérence dans la gestion des espaces car** tous les acteurs du territoire n'interviennent pas de la même façon. Par exemple, le service des canaux de la Ville de Paris réalise une gestion différenciée de son domaine, mais la continuité n'est pas toujours assurée quand la gestion relève d'autres acteurs. La concertation est parfois encore difficile.

Ce constat rejoint celui relatif à la diffusion de l'information et à la nécessité d'un vocabulaire commun et de méthodes partagées. Les participants s'accordent pour appuyer l'idée que le SRCE peut favoriser l'acceptation de ces méthodes innovantes pour gérer les infrastructures par les acteurs encore réticents.

Dans ce domaine, le travail de l'agence Natureparif apparaît comme une opportunité : les données qu'elle possède peuvent s'avérer des leviers clef pour informer les élus sur les questions de gestion écologique et leurs donner des arguments en faveur de la préservation des milieux.

**Enfin, l'atelier a consacré un moment d'échanges sur les espèces invasives. Les emprises sont des milieux neufs favorables aux espèces pionnières qui peuvent s'avérer invasives. Leur conception et leur gestion doivent notamment en tenir compte en favorisant espèces locales.** Par illustrer cette situation, les services de RTE, expliquent avoir fait appel à des écologues pour identifier les espèces invasives sous les lignes, pour les aider à améliorer les méthodes de création et de gestion de ces emprises et choisir le meilleur moment pour le faire.



Enfin, il rappelle que les écotypes locaux peuvent servir à freiner l'extension des espèces invasives. Le SRCE peut être l'occasion de conduire une réflexion dans ce domaine accompagnant les gestionnaires.

\* \* \*

# Synthèse des attentes relatives aux outils et mesures

En complément des échanges intervenus lors de la réunion, chaque participant a été invité à noter via un questionnaire dédié ses principales attentes relatives au SRCE. Les priorités ainsi identifiées sont présentées ci-dessous.

## Approches transversales

- **L'intégration de la démarche TVB dans les procédures existantes.**
- **L'intégration des fonctionnalités des milieux dans les études d'impact**, en dépassant la notion d'espèce "emblématique" au profit des espèces "banales" et la réalisation d'analyses et d'études de l'existant dans le cadre de nouveaux projets, afin de faciliter l'identification de mesures de réduction et de mesures d'accompagnement des travaux.
- **Le lancement d'expérimentations** sur des sites à forts enjeux.
- **L'installation d'un maximum de crapauducs**, aux endroits nécessaires.

## Finance, fiscalité, outils économiques

- **Des aides financières**, par exemple sous la forme de bonus pour la prise en compte de la TVB, et notamment pour encourager la gestion exemplaire et pour intervenir sur les infrastructures existantes (car sur ce dernier point la mobilisation de crédits est difficile).

## Gestion de l'espace et des aménagements

- **La prise en compte des habitats pour adapter les modes de gestion.**
- **La promotion de techniques d'aménagement alternatives** (génie végétale...), de préférence d'un coût environ similaire à défaut de coûter moins cher que les dispositifs existants.
- **Des solutions au problème de cohérence de gestion** avec les espaces voisins.
- **Le parti-pris d'épargner au maximum les secteurs les moins fragmentés** dans l'étude du tracé de la TVB.

## Elaboration de connaissances

- **La définition ET la hiérarchisation par ordre de priorité des enjeux écologiques, des cœurs de nature et des continuités écologiques** à prendre en compte (ex. dans les études d'impact) / préserver / restaurer dans la région :
  - o **des précisions sur la nature des continuités écologiques** (quelle sous-trame ? sur quelle longueur ? pour relier quoi ?) **et les espèces concernées** (grands mammifères, petits mammifères, reptiles, amphibiens...), notamment pour chaque rupture identifiée.
  - o **la localisation des continuités écologiques et de leurs intersections avec les infrastructures existantes**, à travers notamment une cartographie des zones à enjeux, des acteurs de ces continuités...
  - o **des indications plus précises sur les points d'intérêts particuliers** : les secteurs prioritaires de rétablissements à réaliser et où des mesures correctives sont nécessaires, les points où une action rapide de restauration de continuité écologique doit être réalisée, les corridors et réservoirs qui représentent un enjeu majeur et qui ne doivent en aucun cas être fragmentés.

## Information, sensibilisation, formation

- **Des actions renforcées d'information, de sensibilisation et de communication** en direction des élus, des gestionnaires d'infrastructures linéaires (publics et privés), des partenaires (communes, riverains, agriculteurs...), des usagers et du grand public portant sur :
  - les partis-pris environnementaux,
  - la nature, le contenu et les problématiques TVB,
  - le SRCE,
  - les devoirs et les possibilités pour améliorer la perméabilité des infrastructures en amont des projets,
  - etc.
- **La mise en place d'une signalétique uniforme** sur tout le réseau écologique francilien.
- **L'organisation de sessions de formations** (juridique, technique...), en particulier à destination des maîtres d'ouvrages, et par exemple sur l'intégration de la TVB dans les procédures administratives.
- **La mise en place de bases de données pour centraliser, diffuser et partager entre les différents acteurs (privés et publics) les informations relatives aux continuités écologiques** et à la TVB, et notamment les études déjà réalisées.
- **La mise à disposition de connaissances sur les projets menés à proximité** d'une infrastructure pour éventuellement mutualiser.
- **La mise à disposition de connaissances sur les spécialistes** (bureaux d'études, écologues, experts) reconnus pour leur connaissance écologique du territoire francilien et qui peuvent intervenir par exemple dans les études d'impacts.

- **Un mémo identifiant les points à intégrer dans les CCTP pour prendre en compte les continuités écologiques**, notamment des marchés de travaux.
- **Un guide / catalogue / panel des actions et outils pouvant être mis en œuvre** (mesures correctives des ouvrages, mesures compensatoires envisageables...) soit pour toutes les infrastructures, soit par type d'infrastructure, avec des mesures adaptées à des projets et infrastructures de dimension modeste (NB. existe déjà en partie à travers les guides types SETRA).
- **Une centralisation et une diffusion de retours d'expériences sur les aménagements / dispositifs mis en place en faveur des continuités écologiques**, à travers par exemple une plateforme d'échanges ou un guide, et en particulier sur l'efficacité des mesures.

## Gouvernance

- **La possibilité d'obtenir un conseil sur la prise en compte de la TVB**, par exemple via un positionnement de Natureparif comme l'une des structures à consulter par les acteurs des infrastructures linéaires désirant des réponses à des questions globales comme des recommandations liées à une problématique locale.
- **Un rôle de Natureparif pour proposer des supports d'information simples** sur les fondamentaux liant enjeux écologiques et infrastructures linéaires et **pour réaliser un recueil des expériences**, des bonnes pratiques.
- **Une instruction des services de l'Etat en cohérence avec la réglementation en vigueur.**
- **Une organisation des alertes d'atteinte à la TVB par les infrastructures linéaires.**

## Principales pistes issues de l'atelier

- Conditionnement des subventions au respect des prescriptions du SRCE ;
- Outil de sensibilisation et d'information des élus et des services ;
- Formations à destination des élus et des services ;
- Valoriser des modes de gestion "écologique" des emprises ;
- Eléments de méthodologie (guides, formations, boîtes à outils, cahiers des charges types, ...) applicables aux différentes étapes d'une infrastructure (projet, chantier, gestion) ;
- Recensement des études et des bonnes pratiques ;
- Retours d'expérience.

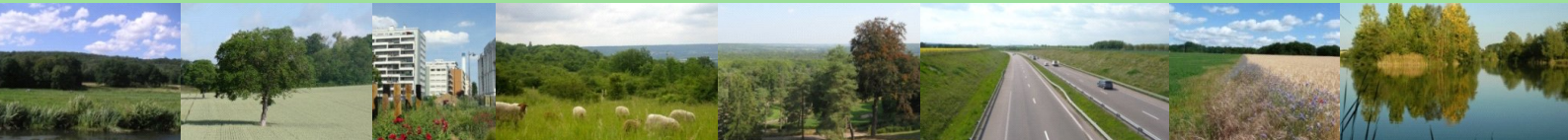
# Participants

Prénom	Nom	Structure	mail
Arnaud	AUGE	Fédération Départementale des Chasseurs du 77	a.auge@fdc77.fr
Fabienne	BEAUDU	Région Ile-de-France	fabienne.beaudu@iledefrance.fr
Jean-Marc	BERNARD	DRIEE	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
David	BRITES	RCT	d.brites@rct-territoires.com
Jeanne	CHABOCHE	RCT	j.chabocher@rct-territoires.com
Etienne	CUENOT	APRR	e.cuenot@aprr.fr
Cedissia	DE CHASTENET	Ville de Paris	cedissia.dechastenet@paris.fr
Romain	DEGOUL	CG 92	rdegoul@cg92.fr
Julien	DIRIBARNE	VNF	julien.diribarne@developpement-durable.gouv.fr
Jonathan	FLANDIN	Natureparif	jonathan.flandin@natureparif.fr
Joanne	FORET	RFF	joanne.foret@rff.fr
Alban	GIRAUD	Ville de Paris	alban.giraud@paris.fr
Didier	GORYL	CG 78	dgoryl@yvelines.fr
Anne-Gabrielle	GRENET	CG 78	aggrenet@yvelines.fr
Bastien	HOURST	CA du Haut Val de Marne	bastien.hourst@agglo-hautvaldemarne.fr
Vincent	HULIN	Région Ile-de-France	vincent.hulin@iledefrance.fr
Ghislain	HUYGHE	ESPACES	ghislain.huyghe@association-espaces.org
Caroline	LAVALLART	DRIEE	caroline.lavallart@developpement-durable.gouv.fr
Marielle	LE LOUARN	RTE	marielle.le-louarn@rte-france.com
Grégoire	LOIS	Natureparif	gregoire.lois@natureparif.fr
Jean-Noel	MALEYX	CG 94	jean-noel.maleyx@cg94.fr
Ahmed	MENOUCHE	CETE IDF	ahmed.menouche@developpement-durable.gouv.fr
Loïc	MIGNON	DRIEA - DIRIF	loic.mignon@developpement-durable.gouv.fr
Marie	MONTIGNOT	Cofiroute	marie.montignot@cofiroute.fr
Philippe	MOUSSIÈRE	CG 77 - MPR	philippe.moussiere@cg77.fr
Patrick	PELLE	GRTGaz	patrick.pelle@grtgaz.com

Maud	PINEL-PESCHARDIERE	CG 95	maud.pinel-peschardiere@valdoise.fr
Marie	PUIJALON	CG 91	mpujalon@cg91.fr
Daniel	SERRE	ONCFS	daniel.serre@oncfs.gouv.fr
Florence	SOUPIZET	Eau de Paris	florence.soupizet@eaud eparis.fr
Caroline	TISSIER	Ville de Paris	caroline.tissier@paris.fr
Yann-Fanch	VAULEON	APUR	yann- fanch.vauleon@apur.org
Caroline	VENDRYES	DRIEE	caroline.vendryes@develo ppement-durable.gouv.fr
Maxime	ZUCCA	Natureparif	maxime.zucca@naturep arif.fr

# Schéma régional de cohérence écologique

## Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

*Les intervenants présents lors de cet atelier :*

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

*Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.*